

Brocante / vide greniers

La brocante aura lieu le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 9h. Il n'est malheureusement plus possible de s'y inscrire depuis le 2/09/2024.



La brocante, organisée par la commune, est réservée prioritairement aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche (particuliers, associations et commerçants) et à quelques professionnels brocanteurs et antiquaires (après étude de leur demande). Elle se déroulera avenue des Platanes et route de Saint-Germain comme les années précédentes.

Les demandes d'inscriptions sont closes depuis le 2/09/2024. Merci de votre compréhension.

HORAIRES ET CONSIGNES :

- Déballage entre 6h et 8h30.
- Décharger le plus rapidement possible et évacuer le véhicule : des agents communaux seront sur place pour tout renseignement.
- Les participants s'engagent à ne pas entreposer, voire accrocher, leurs marchandises sur les façades des maisons devant lesquelles ils exposent (sauf accord du propriétaire).
- Remballage à partir de 18h. Les participants s'engagent à restituer l'espace occupé avant 20h.

CIRCULATION DES VÉHICULES SUR LA ZONE BROCANTE :

- Circulation des véhicules au pas (c'est-à-dire à la vitesse d'une personne qui marche !) :
- Le matin entre 6h et 8h30 - **Attention fermeture de l'accès à la brocante à 8h.**

ATTENTION : Aucun véhicule autorisé sur le linéaire de la brocante après 8h30.

Le soir : après ré-ouverture du site par la Police municipale en fonction du nombre de visiteurs encore présents.

- Sens de circulation : entrée par la route de Saint-Germain et sortie par l'Avenue des Platanes exclusivement.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires ci-dessus en fonction des impératifs d'organisation le jour J.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES :

Les véhicules devront être garés après déchargement à l'extérieur de l'emprise de la brocante sauf autorisation spéciale de l'organisateur.

SECURITÉ :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Un poste de secours sera installé sur le périmètre de la brocante, à la Maison des Associations, 9 route de Saint-Germain.

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :

Les réservations sont nominatives et les stands doivent être obligatoirement tenus par les personnes qui les ont réservés, toute cession étant rigoureusement interdite. Des contrôles de Police ou de Gendarmerie pourront être effectués.

Les exposants doivent pouvoir à tout moment justifier de leur identité et de leur domicile.

Le jour J ne pas oublier l'attestation d'inscription (pass), bulletin d'identification (macaron) à afficher sur votre pare-brise remis lors de l'inscription.

Toutes les informations des exposants sont répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposé en préfecture.

Les organisateurs se réservent le droit de retrait de l'étalage des marchandises si celle-ci sont des objets non autorisés (voir liste ci-après).

INTERDICTIONS A LA VENTE :

Ne pourront être vendues que les marchandises autorisées sur le territoire français.

Sont interdits :

Les armes des catégories A, B, C, et D

La vente d'animaux vivants

Copies de CD, DVD ou jeux

Produits inflammables

Les contrefaçons (sanctions prévues par le décret du 24/08/1968)

Les boissons alcoolisées sans autorisation du Maire

Les produits alimentaires sauf sur les stands des associations et des commerçants de Saint-Nom-la-Bretèche.

INFORMATION GENERALE ET REGLEMENTATION LEGALE :

L'organisateur n'est en aucun cas responsable des transactions qui se font sous la seule responsabilité juridique de l'exposant.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

En signant la fiche d'inscription, chaque exposant s'engage à prendre connaissance des règlements préfectoraux et textes de loi applicables aux vide-greniers et brocantes consultables sur le site <https://vide-greniers.org/reglementation>

CONTRÔLE DE LA MANIFESTATION :

Un contrôle pourra être effectué à tout moment par les forces de Police ou de Gendarmerie afin de s'assurer du respect de la réglementation et des lois en vigueur.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation sans aucun remboursement.

Les organisateurs seront habilités à faire respecter le présent règlement auprès des participants qui l'acceptent. En cas d'installation sans autorisation, un signalement au Maire et aux Forces de l'Ordre sera fait.

Pour tout renseignement contacter le Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA) au 01 30 56 66 27

Coordonnées

Route de Saint-Germain / avenue des Platanes
Route de Saint-Germain
78860
Saint-Nom-la-Bretèche

Date

Dimanche 15 septembre, 09:00 - 18:00

Infos pratiques

Les inscriptions sont closes depuis le 2/09/2024. Merci de votre compréhension.

Contact

Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA)

Espace JKM
Place Henri Hamel
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

Tél. 01 30 56 66 27

Email : resa.culture@mairiesnlb.fr

Liens utiles

[Site Mybrocante \(inscriptions\)](#)

Documents

[Règlement intérieur brocante 2024](#)